

# AVENIR DU RELEVAGE

**LA CFDT CHEMINOTS  
MAINTIENT LA PRESSION.**

## EXPLICATIONS

La CFDT Cheminots est la porte-parole des équipes de relevage. Située au sein des Technicentres pour la plupart, cette organisation est en péril. Menacée par le scénario de discontinuité de Fret. Potentiellement les agents de Fret risquent à moyen terme de ne plus être sollicités pour assurer cette astreinte relevage. Menacée ensuite par l'ouverture à la concurrence. Mission régalienne du gestionnaire de l'Infra, le relevage requiert des compétences techniques pointues dans la maintenance du matériel roulant.

C'est donc fort logiquement que SNCF Réseau confie depuis toujours cette activité aux Technicentres du Matériel. La discontinuité à Fret et l'ouverture à la concurrence à Voyageurs amènent la direction de la SA Réseau à repenser le dispositif dans son ampleur. La CFDT Cheminots a rencontré la SA Réseau.

Filialisation de la SAS Fret : de nombreux agents de maintenance Fret sont rattachés à des équipes de relevage. C'est notamment le cas pour le centre de relevage de Dijon. Comment les équipes seront-elles constituées après la création de la filiale de maintenance FRET ? Pour l'heure, il semble qu'une convention SNCF Réseau/Fret soit en cours de signature pour 2025 mais qu'en est-il au-delà ?

### LA CFDT CHEMINOTS DEMANDE DES ENGAGEMENTS À LONG TERME.

Ouverture à la concurrence : de nombreux établissements de maintenance TER sont promis à un découpage pour intégrer les lots ouverts à concurrence. Les agents intégreront soit une entreprise ferroviaire privée, soit une filiale de la SNCF. Les agents transférés faisant partie des équipes de relevage ne poursuivront pas leur mission. Qu'advient-il de cette activité une fois que les régions (et par conséquent les Technicentres de maintenance) seront découpés en lots ?

### LA CFDT CHEMINOTS DEMANDE QUE LES AGENTS, RATTACHÉS À CETTE ACTIVITÉ, DISPOSENT DU CHOIX DE LA POURSUIVRE AU SEIN DE SNCF VOYAGEURS.

De même les cadres traction assurent actuellement la mission de chef de relevage. Sur les zones géographiques basculant en processus concurrence, (Étoile d'Amiens, PACA,..) ils seront remplacés par des dirigeants d'astreinte de l'INFRA, issus des Infrapôles et des EIC. Ceux-ci devront réaliser une formation relevage d'une durée de 3 jours. Cette astreinte viendra s'ajouter aux nombreuses autres astreintes assurées par les dirigeants de l'Infra. SNCF Réseau garderait l'encadrement et la protection du chantier. Les conditions de rapatriement du matériel relèveraient quant à elles de l'opérateur ferroviaire.

**POUR LA CFDT CHEMINOTS, IL S'AGIT UNE NOUVELLE FOIS DE LA SÉPARATION DES ACTIVITÉS, POUSSÉE À SON PAROXYSMES, AU DÉTRIMENT DE TOUTE LOGIQUE D'EFFICACITÉ ET DE RATIONALISME.**



Enfin, la CFDT Cheminots a demandé des précisions à la direction de la SA Réseau quant à l'avenir des agents du matériel dans les activités de relevage.

Pour la SA Réseau, la politique en ce qui concerne le relevage est claire :

- o En priorité maintien à l'identique des équipes existantes et conventionnement avec les Technicentres ;
- o Lorsque les effectifs sont insuffisants, recours à des agents de l'infra, notamment en C2MI.

**POUR LA CFDT CHEMINOTS, IL EST PAR AILLEURS NÉCESSAIRE DE LÉGIFÉRER POUR CONSOLIDER LE DISPOSITIF. LE CADRE LÉGAL IMPOSÉ DOIT FIXER CERTAINES RÈGLES DONT :**

- ➔ La nécessité que cette mission soit confiée exclusivement à SNCF Voyageurs (et Fret) sous la direction technique du Matériel. Elle dispose des outillages, des connaissances, notamment des moniteurs, et de l'ingénierie nécessaire pour réaliser cette mission en toute sécurité et en qualité, dans l'intérêt de la préservation du réseau, du matériel secouru, de la sécurité des biens, des personnels et des voyageurs,
- ➔ La nécessité que cette mission soit assurée pour tous les opérateurs ferroviaires par ces équipes, afin de garantir la bonne mise en œuvre des mesures liées à la sécurité d'exploitation ferroviaire, de s'assurer que l'aptitude au transport est objectivement contrôlée.
- ➔ La nécessité de flécher des moyens financiers pour le dégagement du réseau ferré national dans les contrats ÉTAT/ SNCF Réseau. Ces financements vont au-delà de l'activité du relevage et doivent concerner : le dégagement des lignes à grande vitesse, nécessitant du matériel spécifique de traction, le déneigement et le dégivrage de la caténaire.

Enfin la CFDT Cheminots pose le problème de la reconnaissance des chefs d'équipe relevage.

Reçue en audience par la direction du Matériel, la CFDT Cheminots demande que les chefs d'équipe relevage puissent **accéder à la classe 5** dans le cadre exclusif de cette fonction ou **bénéficier d'une prime** pour récompenser la surcharge de travail et la responsabilité.

L'accord de branche classification rémunération signé par la CFDT permet d'évaluer la classe d'entrée d'un poste à partir des critères classants.

Pour la CFDT Cheminots les chefs d'équipe relevage supportent de plus en plus de responsabilités:

Encadrement amiante, reconnaissance aptitude transport, tâches essentielles de sécurité, essai de frein, bulletin de freinage, SECUFER, ... et les évolutions envisagées par Réseau contribueront à augmenter ces responsabilités.

Une audience matériel devrait permettre de justifier de cette évolution logique et méritée au regard des responsabilités assurées par ces agents.

